Syctom Infos

28 septembre 2007

Traitement biologique des déchets en Seine-Saint-Denis :

le SYCTOM lance deux programmes innovants avec une place importante donnée aux modes de transport alternatifs à la route

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, réuni le 19 septembre en comité sous la présidence de François Dagnaud, a approuvé à l'unanimité les programmes définitifs de ses deux projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis qui devraient voir en le jour en 2012.

Avec ce procédé, la valorisation biologique des déchets ménagers produit de l'énergie sous forme de biogaz et du compost pour l'agriculture. Pour limiter le recours au transport routier, le futur centre de Romainville s'accompagne de la création d'un port urbain de fret à Bobigny. Une solution ferroviaire est prévue pour le centre de traitement au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Ces deux centres seront construits selon une démarche de Haute Qualité Environnementale et bénéficieront d'une intégration architecturale et paysagère exemplaire.

Ils s'inscrivent pleinement dans la stratégie développée par le SYCTOM en matière de prévention, de diversification des modes de valorisation des déchets, et de lutte contre l'effet de serre.

Romainville/Bobigny : un centre multifilière complété d'un port urbain

A Romainville, pour le centre de tri et de traitement des déchets par méthanisation, la procédure de dialogue compétitif en cours a permis d'améliorer plusieurs points du programme, et tout particulièrement d'inclure l'accès au canal de l'Ourcq et un espace permettant d'organiser une fonction de pré-tri des objets encombrants. Le cahier des charges définitif a été arrêté par le comité syndical en vue de l'attribution de ce marché public de conception-réalisation-exploitation au printemps 2008.

Le nouveau centre d'une hauteur maximale de 21 mètres comprendra une unité de tri des collectes sélectives multi-matériaux d'une capacité de 30 000 t/an et une unité de tri/méthanisation de 322 500 t/an, composées de 315 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles et de 7 500 t/an de refus de tri des collectes sélectives multi-matériaux.

L'exploitant se chargera de la transformation du digestat obtenu à Romainville en un compost répondant à la norme NFU-44 051, puis de la commercialisation et de la valorisation agronomique de ce produit normé. L'adjudicataire du marché exploitera le site actuel pendant les travaux.

Création d'un port urbain de fret à Bobigny

François Dagnaud a salué la volonté forte de tous les partenaires locaux, Villes de Bobigny et de Paris, Port Autonome de Paris, SITOM93 et Conseil général de Seine-Saint-Denis pour redévelopper le transport fluvial sur le canal de l'Ourcq. Cette dynamique positive a abouti au projet de création d'un port public de fret sur la commune de Bobigny, en limite de Romainville. Le transport fluvial sera ainsi posé en élément structurant du futur centre de traitement biologique à Romainville, confortant la démarche du SYCTOM en faveur du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Un tunnel sera percé sous la RN3 afin de relier le centre de Romainville et le futur port, situés de part et d'autre de la RN3. Le port d'une capacité de plus de 300 000 tonnes deviendra la plate-forme logistique des produits issus du centre de traitement de Romainville et permettra d'éviter la circulation d'au minimum 15 000 camions semi-remorques par an. Il accueillera également un centre de pré-tri des objets encombrants de 60 000 tonnes par an.

Les deux installations bénéficieront d'une unité architecturale et d'une logistique intégrée contribuant à la requalification urbaine de ces quartiers autour de la RN 3.

SYCTOM DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE
35, boulevard de Sébastopol – 75001 Paris – Tél : 01 40 13 17 00 – Fax : 01 45 08 54 77 – E-mail : syctom@syctom-paris.fr – Site web : www.syctom-paris.fr

Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois : une première, valoriser boues et déchets dans un même centre

Lancement d'un marché de conception/réalisation en octobre 2007

En juin 2006, le SYCTOM et le SIAAP ont lancé un projet novateur de centre de traitement biologique des déchets ménagers et des boues de station d'épuration en co-maîtrise d'ouvrage publique. La procédure choisie est celle de conception-réalisation, la complexité et le caractère innovant de ce projet nécessitant l'intervention de l'entreprise de construction dès la phase de conception. Un appel d'offres restreint sera lancé en octobre sur la base du cahier des charges retenu.

Les activités du centre : tri, méthanisation et production de compost

Le futur centre du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois accueillera une unité de tri des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri des collectes sélectives multi-matériaux, d'une capacité d'environ 85 000 t/an, permettant de traiter dans une logique de proximité les déchets des communes du nord de la Seine-Saint-Denis.

La fraction fermentescible extraite, environ 40 000 t/an, sera ensuite introduite dans des méthaniseurs pour en récupérer le biogaz. Les boues de la future station d'épuration voisine représentant 10 000 t/an de matières sèches seront également méthanisées.

Le digestat obtenu sera traité sur le site afin de produire un compost répondant aux normes NFU 44 095 et/ou NFU 44 051 propre à la valorisation agricole. L'association nouvelle de boues et de déchets pourrait aboutir à une homologation spécifique. Le cahier des charges prévoit ainsi que les procédés doivent permettre la séparation des flux en fonction de leur provenance afin de pouvoir en affiner leur traitement.

Un projet inscrit dans la lutte contre les gaz à effet de serre

Le transport du compost doit être assuré dans de bonnes conditions environnementales en privilégiant la voie ferrée. Parallèlement, le SYCTOM cofinance une étude de faisabilité lancée par l'Etablissement Public Administratif (EPA) Plaine de France avec les autres acteurs concernés[1] pour chercher à restructurer, voire développer, l'offre ferroviaire de fret située à Garonor et toute proche du futur centre de traitement biologique.

Le biogaz sera valorisé dans une démarche environnementale, optimisée à partir de l'étude de différentes solutions : cogénération, chaleur, réinjection dans le réseau, GNV (gaz naturel de ville).

Engagé pleinement dans la lutte contre les gaz à effet de serre, le SYCTOM a pour la première fois intégré dans les critères d'appréciation de la qualité architecturale du projet le bilan carbone du bâtiment (hors procédé de traitement des déchets), pendant les phases de construction et de fonctionnement futur.

A la suite de la conception et de la réalisation de l'opération commune, le SYCTOM et le SIAAP confieront l'exploitation de ce centre à un prestataire dans le cadre d'un groupement de commande.

L'unité de tri d'un centre de traitement par méthanisation doit séparer :
- la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri des collectes sélectives multi-matériaux.
- les matériaux comme les métaux ferreux, métaux non ferreux, valorisables en recyclage matière.
- les indésirables tels que la fraction verre / cailloux / calcaire, les fines inorganiques, les textiles non sanitaires…
- enfin les déchets toxiques et dangereux.

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr

[1] L'EPA Plaine de France, les villes du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, l'ADEME et le SYCTOM.